

N°63, Mai 2024

Directrice de la publication : Martine DAGUERRE

Comité de rédaction : Elodie BARON, Patricia
DECERLE, Hugo ROCH

Impression municipale à 730 exemplaires.

Mairie de Conches sur Gondoire – 6 place de l'Église (77600)

Tél. : 01 64 02 26 17 accueil@conches-sur-gondoire.fr

Astreinte technique : 06.56.70.43.34

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h,

Le samedi de 9h à 12h.

site internet : www.conches-sur-gondoire.fr



Mairie de Conches sur Gondoire



[mairiedeconchessurgondoire](https://www.instagram.com/mairiedeconchessurgondoire)

COMMEMORATIONS DU 8 MAI



Les cérémonies commémoratives de la fin de la Seconde guerre mondiale auront lieu le **mercredi 8 mai**, sous l'égide de l'Association des Anciens Combattants Gouvernes-Conches-Guermantes :

à 10h30 au cimetière de Guermantes, à 11h00 au cimetière de Gouvernes puis à 11h30 au cimetière de Conches sur Gondoire. Elles seront suivies par le verre de l'amitié et du souvenir offert par la municipalité de Conches, en mairie.

Venez nombreux pour participer au devoir de mémoire.



APPEL A CANDIDATURES POUR LE CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN



La Commune va mettre en place un Conseil consultatif citoyen, espace d'expression, de réflexion et de propositions sur les projets du Cœur de village. Il sera composé de 9 personnes maximum et se réunira plusieurs fois par an.

Conditions pour être membre de ce Conseil : être majeur, résider à Conches, ne pas être élu au Conseil municipal, ne pas être employé par la Commune. Les candidatures se font sur simple e-mail adressé à marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr en précisant vos nom, prénom, date de naissance et adresse. Un justificatif de domicile pourra vous être demandé ultérieurement. Si le nombre de candidatures est supérieur à 9, il sera procédé à un tirage au sort public. Les **candidatures** sont ouvertes jusqu'au 31 août 2024.

LE 22 JUIN, C'EST LA FETE !

Samedi 22 juin, Conches sera en fête avec un programme sportif et musical :

*L'après-midi : course d'obstacles **Run Conches**, accompagnée de nombreuses animations sportives « jeux olympiques » pour petits et grands,

*Le soir de 18h à minuit : concerts sur scène. Parking du Laurençon, rue de la Jonchère.



MATINEE RAMASSAGE DE DECHETS SAMEDI 25 MAI



La commune a mis en œuvre beaucoup d'actions pour l'embellissement et la propreté du village.

Vous souhaitez y contribuer ?

Rejoignez l'équipe de bénévoles et

d'élus qui sillonnera certains quartiers, samedi 25 mai, entre 9h30 et 12 heures ? Rendez-vous devant la mairie à 9h30. Cet événement sera suivi d'un pot de l'amitié.

Inscription auprès de Marie Berzin au **01.64.02.26.17** ou par mail à marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr.



INFORMATION IMPORTANTE

Le petit déjeuner citoyen du samedi 1^{er} juin à l'école Gustave Ribaud est annulé.

VOTE DU BUDGET 2024



Le Conseil municipal du 11 avril a adopté le budget primitif 2024.

Le budget de fonctionnement s'élève à 2 534 544 €.

Le budget d'investissement s'élève à 879 817 €.

Ce budget est marqué par les résultats excédentaires de 2023 et des années précédentes, marque d'une gestion efficace, et par le lancement de projets structurants pour la commune.

Résultats excédentaires en fonctionnement :

- + 331 057.79 d'excédent de fonctionnement sur l'année 2023,
- + 912 876.51 d'excédent total de fonctionnement de 2023 et antérieur.

Résultats excédentaires en Investissement :

- + 341 722.47 d'excédent d'investissement sur l'année 2023,
- + 244 539.42 excédent total d'investissement de 2023 et antérieur (en prenant en compte le - 97 183.05 de déficit d'investissement de 2022 qui a pu être comblé sur l'exercice 2023).

Lancement des projets structurants pour la commune dont notamment :

- Le lancement des opérations « Coeur de village » sur trois secteurs : la Grange, le site de l'école Gustave Ribaud, la Ferme du Laurençon, avec comme priorité la rénovation de la Grange.
- Le lancement d'un contrat rural pour la rénovation des voiries (chaussée et trottoirs).
- Des travaux de mise en sécurité et de rénovation sur plusieurs sites afin de maintenir des bâtiments publics en bonne santé.
- Le développement des manifestations et festivités à destination des habitants
- L'embellissement du cadre de vie en différents points du village (évolution du parc Boitel, fleurissement de la commune, etc.)

- Le passage d'une partie de la commune en LED (éclairage public).

Ce budget est marqué par l'assainissement des finances, réalisé depuis le début du mandat, avec le remboursement d'emprunts. Sur la partie investissement, l'autofinancement représente la somme de 596 278.56 €.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS A LA DEMANDE

SIETREM
COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS
exclusivement SUR RENDEZ-VOUS



Cette nouvelle organisation se substituera au mode de collecte actuel.

Plus d'infos sur la collecte des encombrants sur RDV sur sietrem.fr

0 800 770 061

Service & appel gratuits

www.sietrem.fr

info@sietrem.fr

[f](#)

[@](#)

[in](#)



Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30

Suite aux courriers distribués, par le SIETREM dans toutes les boîtes aux lettres, nous vous rappelons **qu'à compter du 3 juin 2024**, le ramassage des encombrants se fera uniquement sur rendez-vous en téléphonant au **01.60.43.51.96** ou en se connectant sur le site SIETREM.FR



SINISTRE DU A LA SECHERESSE



Pour être indemnisé il faut être assuré pour ces risques, soit par une souscription spéciale, soit par une assurance multirisques habitation.

La garantie pourra, par ailleurs, jouer si et seulement [si un arrêté de catastrophe naturelle est publié au Journal Officiel.](#)

C'est pourquoi la commune de Conches sur Gondoire a déposé auprès de la Préfecture une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, **le 22 février 2024**, pour le phénomène de **sécheresse et réhydratation des sols pour l'année 2023** (1er janvier au 31 décembre), suite aux signalements de certains habitants.

Si vous aussi, vous avez subi des dommages liés à la sécheresse et à la réhydratation des sols en 2023, nous vous invitons à [faire une déclaration de sinistre à votre assureur et à suivre les résultats de la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.](#)

Le nombre de déclarants n'influe aucunement la décision finale. La commune fait la démarche dès qu'une personne se manifeste.

L'instruction préfectorale desdites demandes est conditionnée à la réception du rapport météorologique annuel livré par Météo France au cours du 1^{er} ou 2^{ème} trimestre de l'année N+1. Dès réception de ce rapport et son instruction terminée par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, les demandes sont affectées à une commission interministérielle qui se réunit une fois par mois (ministères de l'Intérieur, de l'Ecologie et de l'Economie). Il faut attendre ensuite la signature de l'arrêté qui indiquera la validation ou non de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, cela peut prendre 1 mois. Une publication de l'arrêté sera faite au Journal Officiel et également sur le site de la ville. Vous aurez, alors, **30 jours à partir de la publication** de l'arrêté au Journal Officiel pour transmettre votre dossier à votre assureur.

Cette procédure se renouvelle chaque année si des habitants se manifestent en mairie pour ce type d'incident.



MARVELLOUS ISLAND FESTIVAL REVIENT LES 18 ET 19 MAI



Pendant ces 2 jours, les concerts se succéderont de midi à 5 heures du matin à l'Île de loisirs de Vaires-Torcy.

Conscients que l'événement puisse impacter la tranquillité de certains riverains durant cette période, les organisateurs s'efforcent chaque année d'apporter des solutions et redoublent d'efforts pour améliorer le confort et la sécurité de tous :

- réduction du volume sonore global du festival
- arrêt des concerts en plein-air à minuit
- concerts de nuit uniquement sous chapiteaux
- sécurité et nettoyage renforcés aux abords du site
- acousticien d'astreinte disponible pour prise de mesures afin de pallier aux éventuelles nuisances constatées et agir en conséquence.

Pour toutes informations au sujet du festival (horaires, programmation, mesures de lutte contre l'impact du festival, échanges et demandes de collaboration...) les organisateurs vous invitent à les contacter par e-mail à l'adresse contact@marvellous-island.fr ou via la ligne d'astreinte qui sera active à l'approche de l'événement : **01.84.60.11.60**.

TOURNOI DE PETANQUE



L'Association "La boule Guermantaise" organise, comme chaque année, son tournoi de pétanque le **samedi 1^{er} juin 2024**, jet du bouchon à 14h00 précises.

Le tournoi est en doublettes formées, les inscriptions, 5 euros par joueur, se font à partir de 13h15 sur place (au-dessus des terrains de tennis de Guermantes).

Le tournoi est réservé aux adhérent(e)s de l'Association, aux Guermantais(es), aux Conchois(es), aux enfants et aux ami(e)s. Il se déroule sur quatre parties, suivi d'une demi-finale et d'une finale.

Boissons et gâteaux sont servis sur place. Un apéritif sera offert lors de la remise des prix.

(Source : Mr P. Camus)

STAGES DE TENNIS



Plusieurs stages de tennis se dérouleront cet été :

- du 8 au 12 juillet,
- du 15 au 19 juillet,
- et du 26 au 30 août.

Pour plus d'informations, contacter **Violaine** au **06 50 06 09 66**.

ILE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET



Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire offre aux habitants du territoire l'accès gratuit à l'Ile de Loisirs de Jablines-Annet.

Jusqu'à présent, les cartes d'accès au site étaient délivrées par les mairies sur présentation de justificatifs.

Dorénavant, les habitants sont invités à envoyer leur dossier à l'adresse mail : carteprivilege@jablines-annet.fr.

La procédure est disponible via le lien suivant : <https://www.conches-sur-gondoire.fr/actualite/actualites/cartes-pour-l-ile-de-loisirs-de-jablines-annet/>

Les services de l'Ile de Loisirs généreront des cartes avec QR Code en direct à réception des dossiers.

RECRUTEMENT

CONTRAT EN ALTERNANCE



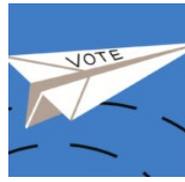
La commune est à la recherche d'un contrat en alternance espace vert (CAP ou bac pro paysagiste - jardinier)

Pour plus d'information, merci de contacter Hugo ROCH, Directeur général des services de la ville au

01.64.02.26.17 ou par mail à Hugo.roch@conches-sur-gondoire.fr.

ELECTIONS EUROPEENNES :

PROCURATION



Si vous savez que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance.

Vous pouvez donner procuration à tout moment et jusqu'à un jour avant le scrutin.

Je donne procuration : 3 possibilités

- 1) Grâce au téléservice **Maprocuration**, vous pouvez faire votre demande de procuration en ligne.
- 2) Ou en faisant valider un formulaire Cerfa papier (**Vote par procuration (Formulaire 14952*03) | Service-Public.fr**)

Dans ces deux cas, vous devrez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, le tribunal ou un consulat, dans les deux mois qui suivent. Vous aurez à présenter un titre d'identité, votre numéro national d'électeur (numéro à 9 chiffres inscrit sur la carte d'électeur ou disponible sur le téléservice "Interroger sa situation électorale) et votre référence d'enregistrement « **Maprocuration** » si vous avez fait votre demande en ligne ».

- 3) Il est désormais possible de donner sa procuration sans se déplacer (100% en

Le numéro national d'électeur (NNE)

Composé de 8 ou 9 chiffres dans la majorité des cas, le numéro national d'électeur est :

- permanent;
- unique;
- propre à chaque électeur;
- nécessaire pour établir une procuration.

Le NNE figure sur la carte électorale et peut aussi être trouvé en interrogeant sa situation électorale sur : www.elections.interieur.gouv.fr

ligne) pour les électeurs disposant d'une identité numérique confirmée sur **France Identité**, résidant dans une des mairies éligibles (*la mairie de Conches sur Gondoire n'est pas équipée pour ce service*).

Nous n'avons pas reçu d'expression de l'opposition ce mois-ci.